

État des ressources et des services psychosociaux et de santé dans les collèges en 2010-2011

Résultats d'un sondage administré en janvier 2011

Note

Les données qui suivent sont tirées des réponses au sondage sur l'état des ressources des services psychosociaux et de santé administré dans les collèges en février 2011.

1. Faits saillants

- 39 établissements collégiaux (cégeps et composantes) ont répondu au sondage.
- Plus du quart des établissements (11) n'ont ni protocole, ni entente avec le CSSS qui dessert le territoire sur lequel ils se trouvent.
- Plus du cinquième des établissements (8) n'ont pas d'infirmière;
- Plus de la moitié (22) n'ont pas de médecin;
- Plus du tiers des cégeps (16) n'ont pas de ressource de psychologue;
- Plus de la moitié des établissements ne comptent pas de travailleur social (28), ni de technicien en travail social (23).

2. Les ententes de services entre les collèges et les CSSS

En 2010-2011, 28 collèges répondants sur 39 disent avoir une entente de services avec le CSSS qui dessert le territoire sur lequel ils se trouvent, dont plus de la moitié a un protocole formel. L'autre quart des collèges répondants (11) n'a pas d'entente avec leur CSSS respectif, mais cinq d'entre eux affirment être en cours de négociation en ce sens afin d'en établir une.

	2010-2011 N = 39
Nombre de collèges ayant une entente avec le CSSS, avec protocole	16
Nombre de collèges ayant une entente avec le CSSS, sans protocole	12
Nombre de collèges n'ayant aucune entente avec le CSSS	7
Nombre de collèges en cours de négociation avec le CSSS	4

À titre comparatif, en 2009-2010, sur 39 collèges répondants, 13 établissements ont indiqué avoir un protocole d'entente de services avec le CSSS en vigueur cette année-là, et 16 avoir une entente sans protocole. Une liste des centres de santé et de services sociaux desservant les collèges est présentée à l'annexe 1.

3. Degré de satisfaction quant à l'offre de services

Note

Les résultats présentés ici tiennent compte des taux de réponses N/A. Ces taux étant relativement importants pour plusieurs variables, les résultats finaux pourraient différer sensiblement après validation.

Par exemple : sur 39 répondants à la question 5 (h), 18 se disent satisfaits ou très satisfaits des ressources intramuros, contre 9 qui sont plus ou moins satisfaits, insatisfaits ou très insatisfaits; 11 cégeps ont indiqué « ne s'applique pas N/A » en réponse à cette question. Les taux de satisfaction et d'insatisfaction calculés en pourcentage varient donc sensiblement suivant que les résultats sont rapportés sur le total des répondants ou sur le nombre de répondants pour lesquels la situation s'applique.

- De façon globale, les répondants se disent satisfaits de l'offre actuelle de services par le CSSS.
- Près des trois quart des répondants (71,9%) sont très satisfaits ou satisfaits des liens et des collaborations avec leur CSSS.
- Ils sont également majoritaires à être très satisfaits ou satisfaits de l'intervention en cas de crise (72,5 %), de la référence et du suivi de dossier (69,3 %), du service conseil (61,6 %).
- Également, en 2010-2011, 61,5 % des répondants se disent très satisfaits ou satisfaits de l'accès aux services pour la population étudiante. Cependant, 38,5 % demeurent plus ou moins satisfaits, insatisfaits ou très insatisfaits, ce qui est semblable au taux de 2008-2009 (36,6 %).
- Les plus hauts taux d'insatisfaction portent sur les services suivants :
 - l'accès aux ressources pour la population étudiante
 - les ressources humaines affectées au cégep *intramuros*
 - les ressources humaines associées au cégep en CSSS
 - les liens et collaborations
 - les activités de prévention et de promotion

4. Corridors de services

- Parmi les répondants, un collège sur cinq affirme que le CSSS refuse de desservir la population étudiante du collège, résidente ou non du territoire, en dehors des cas urgents.
- Également, un collège sur cinq affirme que le CSSS refuse d'offrir certains services à la population étudiante.
- Dans 70 % des cas, la population étudiante des collèges répondants ne bénéficie pas d'un accès prioritaire aux services du CSSS.
- Le tiers des collèges répondants n'ont pas de ligne directe d'accès aux services du CSSS en cas de crise.

3. État des ressources et des services psychosociaux et de santé dans les collèges

Plus des deux tiers des collèges répondants ont au moins une infirmière. On compte 34 infirmières dans 28 établissements, réparties de la façon suivante : la large majorité d'entre eux (23) ont une seule ressource infirmière, quatre établissements ont deux infirmières et un établissement en a trois (tableau 2).

17 médecins offrent des services dans 13 établissements. Deux établissements parmi les répondants bénéficient des ressources de deux médecins et un autre de trois médecins en alternance.

Plus de 60 % des collèges répondants offrent des ressources de psychologie à leur clientèle étudiante. On ne dénombre pas moins de 46 psychologues répartis dans 26 collèges. Plus de la moitié (14) des établissements en comptent un seul et les autres (12) en ont deux ou plus.

Les travailleurs sociaux sont présents dans plus de quatre collèges répondants sur dix. Quelque 28 travailleurs sociaux se répartissent dans 18 établissements. Sept collèges en comptent deux ou plus.

Les techniciens en travail social sont présents dans environ 40 % des établissements répondants. 24 techniciens en travail social sont embauchés dans 16 établissements. Trois des établissements répondants déclarent avoir trois techniciens, quatre autres en ont deux, les dix autres n'en n'ayant qu'un seul.

Tableau 2. Distribution des établissements selon le nombre de ressources des services psychosociaux et de santé qu'ils ont pour chaque type de ressources (N = 41)

	Infirmière	Médecin	Psychologue	Travailleur social	Technicien en travail social	Autres
1 ressource	23	10	14	11	11	10
2 ressources	4	2	6	4	2	3
3 ressources	1	1	4	3	3	3
4 ressources	0	0	2	0	0	3
5 ressources	0	0	0	0	0	0
6 ressources	0	0	0	0	0	1
Plus de 6 ressources	0	0	0	0	0	2
Total de collèges	28	13	26	18	16	22
Total des ressources	34	17	46	28	24	61

Finalement, 22 collèges déclarent bénéficier d'autres ressources psychosociales ou de santé, parmi lesquelles principalement des agents de milieu, des sexologues, des intervenants en toxicomanie, et des conseillers à la vie étudiante, en orientation ou en adaptation scolaire. On note aussi deux psychoéducateurs, un chiropraticien et un thérapeute sportif. Des stagiaires en technique de travail social sont également employés dans un collège.

4. La rémunération des ressources des services psychosociaux et de santé dans les collèges

Les CSSS assument entièrement la rémunération de près de la moitié (47 %) des ressources infirmières des collèges; environ le tiers d'entre elles sont par contre rémunérées à 100 % par les collèges et un peu plus de 20 % par le biais d'ententes partenariales entre le collège et le CSSS. Ainsi, 53 % des ressources infirmières des services de santé dans les collèges dépendent donc d'un financement, en tout ou en partie, des collèges eux-mêmes.

Nb Ressources n = 34	Cégep	CSSS	Autre organisme
16		100 %	
11	100 %		
2	50 %	50 %	
2	40 %	60 %	
1	45 %	55 %	
1	60 %	40 %	
1	90 %	10 %	

La situation des médecins est quelque peu différente. Grosso modo, on peut dire que plus de 60 % d'entre eux sont rémunérés par les CSSS et les autres sont « à leur compte » et offrent des services dans les collèges (cette donnée apparaît au tableau suivant sous « autre organisme »).

Nb Ressources n = 17	Cégep	CSSS	Autre organisme
8		100 %	
5			100 %
4	3 collèges n'ont pas mentionné la répartition de leur(s) médecin(s)		

Sur le plan des services psychosociaux, l'offre de services est majoritairement assurée par les collèges eux-mêmes. Plus de 95 % des psychologues présents dans les collèges sont entièrement rémunérés par ces derniers. Également, 68 % des travailleurs sociaux et près de 95 % des techniciens en travail social sont rémunérés à 100 % par les collèges.

Selon les données disponibles, sur un total de 98 ressources psychosociales, seulement une dizaine d'entre elles ne sont pas rémunérées à part entière par les collèges. Ainsi, seuls deux psychologues et cinq travailleurs sociaux sont rémunérés à 100 % par le

CSSS. En tout, la rémunération de deux autres ressources psychosociales est assurée par diverses ententes partenariales entre les collèges et les CSSS ou d'autres organismes.

Tableau 5. Répartition de la rémunération des psychologues présents dans les collèges entre le cégep, le CSSS et/ou un autre organisme en pourcentage du salaire			
Nb Ressources n = 46	Cégep	CSSS	Autre organisme
40	100%		
2		100%	
2 collèges ayant mentionnés 4 psychologues n'ont pu déterminer la répartition des ces quatrièmes 1 collège n'a pas mentionné la répartition de ses 2 psychologues			

Tableau 6. Répartition de la rémunération des travailleurs sociaux présents dans les collèges entre le cégep, le CSSS et/ou un autre organisme en pourcentage du salaire			
Nb Ressources n = 28	Cégep	CSSS	Autre organisme
19	100%		
5		100%	
1	50%	50%	
1	45%	45%	10%
1 collège n'a pas mentionné la répartition de son travailleur social et un autre n'a pu déterminer celle de son deuxième			

Tableau 7. Répartition de la rémunération des techniciens en travail social présents dans les collèges entre le cégep, le CSSS et/ou un autre organisme en pourcentage du salaire			
Nb Ressources n = 24	Cégep	CSSS	Autre organisme
22	100%		
2 collèges n'ont pas mentionné la répartition de leur technicien en travail social			

5. Évolution des ressources des services psychosociaux et de santé dans les collèges entre les années 2002-2003, 2006-2007 et 2009-2010

Les données présentées au tableau 8 révèlent que les ressources infirmières sont passées de 26 à 37 au cours des deux dernières années, soit une augmentation de 42 %. Non seulement ont-elles augmenté en nombre, mais elles sont également présentes dans plus d'établissements (31 en 2009-2010 comparativement à 24 en 2006-2007). La moyenne du nombre d'heures et celle du nombre de semaines travaillées n'ont presque pas varié entre les trois années de référence.

Le nombre de médecins présents dans les collèges est également en augmentation légère mais constante depuis 2002-2003. Selon les données disponibles, en 2002-2003, ils étaient présents dans une dizaine de collèges seulement, comparativement à 14 en 2009-2010.

Les ressources de psychologie dans les collèges, qui avaient connu une hausse importante entre 2002-2003 et 2006-2007, seraient très légèrement en baisse cette année, le nombre de psychologues étant passé de 46 à 45 entre 2006-2007 et 2009-2010. Si l'on compare les deux dernières années, les psychologues seraient aussi présents dans un moins grand nombre d'établissements (30 au lieu de 34) et connaîtraient également une légère diminution du nombre d'heures (24 au lieu de 28 h./semaine) et de semaines travaillées (43 au lieu de 45 semaines/an).

La baisse des ressources de psychologie trouve peut-être une contrepartie dans l'augmentation importante du nombre de travailleurs sociaux, qui sont passés de 18 en 2006-2007 à 26 en 2009-2010, soit une augmentation de 44 %. Les travailleurs sociaux sont également présents dans 21 collèges au lieu de 14 cette année comparativement à l'an dernier, ce qui représente 50 % d'augmentation. Le nombre moyen d'heures travaillées par semaine n'a enregistré que de légères variations entre les années de références, mais le nombre moyen de semaines travaillées par an est passé de 45 en 2002-2003 à 40 en 2009-2010.

On dénombre également davantage de techniciens en travail social cette année (18) comparativement aux deux années antérieures de référence (13 en 2006-2007 et 8 en 2002-2003). Présents dans 16 collèges comparativement à 13 l'an dernier et à 8 en 2002-2003, ils connaissent une très légère hausse de leur nombre d'heures et de semaines travaillées, sans que l'on puisse parler de tendance.

Tableau 8. Tableau comparatif de l'évolution des ressources des services psychosociaux et de santé dans les collèges entre 2002-2003, 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010

(N = nombre d'établissements répondants)

	2002-2003 N = 42	2006-2007 N = 47	2007-2008 N = 47	2008-2009 N = 41	2009-2010 N = 41
INFIRMIÈRES					
Nb ressources	25	26	37	34	34
Nb cégeps	24	24	31	26	28
Moyenne nb heures travaillées/semaine	20	20	20	19	18
Moyenne nb semaines travaillées/an	36	36	37	37	35
MÉDECINS					
Nb ressources	10	12	16	14	17
Nb cégeps	10	12	14	12	13
Moyenne nb heures travaillées/semaine	7	6	9	7	6
Moyenne nb semaines travaillées/an	30	28	29	28	28
PSYCHOLOGUES					
Nb ressources	36	46	45	44	46
Nb cégeps	26	34	30	24	26
Moyenne nb heures travaillées/semaine	25	28	24	27	25
Moyenne nb semaines travaillées/an	45	45	43	48	47
TRAVAILLEURS SOCIAUX					
Nb ressources	12	18	26	30	28
Nb cégeps	11	14	21	21	18
Moyenne nb heures travaillées/semaine	30	26	29	28	30
Moyenne nb semaines travaillées/an	45	41	40	45	46
TECHNICIENS EN TRAVAIL SOCIAL					
Nb ressources	8	13	18	22	24
Nb cégeps	8	13	16	15	16
Moyenne nb heures travaillées/semaine	30	28	29	29	30
Moyenne nb semaines travaillées/an	40	43	44	48	47

Le tableau 9 qui suit est présenté à titre indicatif. Le nombre et la liste des collèges répondants différant entre les trois années ne permettent pas d'établir des comparaisons fiables pour ce qui est de la rémunération des ressources. À noter également que les données présentées au tableau 9 expriment un nombre de collèges et non un nombre de ressources. On peut cependant établir quelques grandes observations.

Notamment, on remarque que si le nombre d'infirmières a augmenté entre les deux dernières années (tableau 8) et qu'elles sont présentes dans plus de collèges, le nombre de collèges où le CSSS rémunère l'infirmière à 100 % n'a à peu près pas varié (tableau 9). On observe que le nombre de collèges rémunérant les ressources infirmières à 100 % et le nombre de ceux où la rémunération de ces ressources est à coûts partagés entre les collèges et un partenaire (dans des proportions variables) ont augmenté. En proportion, en 2006-2007, les CSSS assumaient entièrement la rémunération des ressources infirmières dans 70 % des collèges où ces ressources étaient présentes (19 sur 24). En 2009-2010, cette proportion est passée à 58 %, les CSSS n'assumant entièrement la rémunération

des infirmières que dans 18 des 31 collèges où elles sont présentes. Les coûts directs (salaires) de l'augmentation des ressources infirmières dans les collèges sont donc assumés, en tout ou en partie, essentiellement par les collèges eux-mêmes, seuls ou en partenariats avec le CSSS ou un autre organisme.

Selon les données disponibles, le nombre d'établissements d'enseignement collégial où la rémunération des médecins, des psychologues et des travailleurs sociaux est assumée à 100 % par le CSSS a légèrement diminué pour toutes ces catégories de ressources.

L'augmentation de la présence des médecins dans les collèges se reflète essentiellement dans l'augmentation du nombre de médecin « à leur compte » (rémunérés à 100 % par un « autre organisme ») et qui proposent leurs services dans les établissements.

Pour ce qui est travailleurs sociaux, on a observé que le nombre de travailleurs sociaux avait augmenté entre 2006-2007 et 2009-2010 et qu'ils étaient présents dans un plus grand nombre de collèges (tableau 8). Or, l'augmentation du nombre de collèges qui offrent les services de travailleurs sociaux est égale à l'augmentation du nombre de collèges qui les rémunèrent à 100 %. En proportion, le nombre de collèges où la rémunération des travailleurs sociaux n'est pas entièrement assumée par les collèges eux-mêmes est passée de 42 % à 28 %. En effet, le nombre des collèges où les travailleurs sociaux sont rémunérés soit à part entière par le CSSS ou un autre organisme soit, à coûts partagés dans le cadre d'une entente partenariale, n'a pas varié entre ces deux années (six collèges sur 14 en 2006-2007 comparativement à six collèges sur 21 en 2009-2010). Les coûts directs (salaires) de l'augmentation du nombre de travailleurs sociaux dans les collèges sont donc assumés essentiellement par les collèges eux-mêmes.

SELON MÉTHODE ANTÉRIEURE par collègue et non par ressource

Tableau 9. Tableau comparatif de la rémunération des ressources des services psychosociaux et de santé entre 2002-2003, 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, selon qu'elle est assumée à 100 % le cégep, par le CSSS, par un autre organisme ou en partenariat, et selon le nombre de collègues où la situation prévaut

(N = nombre d'établissements répondants et n = nombre de collègues)

	2002-2003 N = 42	2006-2007 N = 47	2007-2008 N = 47	2008-2009 N = 41	2009-2010 N = 41
INFIRMIÈRES	n = 24	n = 24	n = 31	n = 26	n = 28
100 % par le cégep	2	4	6	6	6
100 % par le CSSS	19	17	18	14	14
100 % par autre organisme	0	0	0	0	0
Partenariat	3	3	7	5	8
MÉDECINS	n = 10	n = 12	n = 14	n = 12	n = 13
100 % par le cégep	3	0	0	0	0
100 % par le CSSS	7	9	8	6	6
100 % par autre organisme	0	3	5	4	4
Partenariat	0	0	1	0	0
PSYCHOLOGUES	n = 26	n = 34	n = 30	n = 24	n = 26
100 % par le cégep	23	32	28	23	23
100 % par le CSSS	1	2	1	0	2
100 % par autre organisme	0	0	0	0	0
Partenariat	2	0	1	0	0
TRAVAILLEURS SOCIAUX	n = 11	n = 14	n = 21	n = 21	n = 18
100 % par le cégep	7	8	15	16	12
100 % par le CSSS	0	2	2	2	3
100 % par autre organisme	2	0	0	0	0
Partenariat	2	4	4	2	2
TECHNICIENS EN TRAVAIL SOCIAL	n = 8	n = 13	n = 16	n = 15	n = 16
100 % par le cégep	4	12	15	12	14
100 % par le CSSS	0	0	0	0	0
100 % par autre organisme	4	0	0	0	0
Partenariat	0	1	1	0	0

SELON les ressources

Tableau 9. Tableau comparatif de la rémunération des ressources des services psychosociaux et de santé entre 2002-2003, 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, selon qu'elle est assumée à 100 % le cégep, par le CSSS, par un autre organisme ou en partenariat, et selon le nombre de collèges où la situation prévaut

(N = nombre d'établissements répondants et n = nombre de ressources)

	2007-2008 N = 47	2008-2009 N = 41	2009-2010 N = 41
INFIRMIÈRES	n = 39	n = 34	n = 34
100 % par le cégep	8	9	11
100 % par le CSSS	20	15	16
100 % par autre organisme	0	0	0
Partenariat	5	5	7
MÉDECINS	n = 18	n = 14	n = 17
100 % par le cégep	1	0	0
100 % par le CSSS	8	6	8
100 % par autre organisme	7	6	5
Partenariat	0	0	0
PSYCHOLOGUES	n = 50	n = 44	n = 46
100 % par le cégep	42	40	40
100 % par le CSSS	0	0	2
100 % par autre organisme	0	0	0
Partenariat	0	0	0
TRAVAILLEURS SOCIAUX	n = 41	n = 30	n = 28
100 % par le cégep	21	24	19
100 % par le CSSS	3	3	5
100 % par autre organisme	0	0	0
Partenariat	3	2	2
TECHNICIENS EN TRAVAIL SOCIAL	n = 18	n = 22	n = 24
100 % par le cégep	13	18	22
100 % par le CSSS	0	0	0
100 % par autre organisme	0	0	0
Partenariat	0	0	0

5. Utilisation des ressources

En 2007-2008, dans les collèges répondants pour lesquelles les informations étaient disponibles :

- 1713 étudiants ont fait appel aux services psychosociaux et de santé
- 674, spécifiquement en lien avec la problématique du suicide
- On dénombre 53 tentatives de suicides
- 8 suicides complétés
- 342 sentinelles ont été formées au cours de cette année.

On constate :

- Une augmentation du nombre d'étudiants ayant fait appel aux services psychosociaux et de santé dans les collèges
- Une diminution du nombre d'étudiants ayant fait appel à ces services en lien avec la problématique du suicide, du nombre de tentatives de suicide et de suicides complétés.

6. Les activités de prévention du suicide, d'intervention et de postvention

Quelques données dans les collèges répondants ...

- 90 % mènent des activités de sensibilisation en lien avec la problématique du suicide.
 - 80 % tiennent des semaines thématiques de prévention du suicide.
 - La moitié d'entre eux ont des comités de prévention du suicide.
 - Seulement 12 % ont mis en place des cellules de pairs aidants.
 - Près de 60 % ont des équipes de sentinelles.
 - La moitié procède à la signature de contrats de non-suicide entre les psychologues et les étudiants.
 - La moitié a des travailleurs de corridors ou des intervenants de milieu.
 - 85 % ont des équipes de postvention.
 - 75 % participent à des tables de concertation régionales.
-

Conclusion

Globalement, les ressources psychosociales et de santé offertes dans les collèges ont augmenté par rapport à 2002-2003 et à 2006-2007 et sont présentes dans un plus grand nombre d'établissements. La situation des psychologues fait exception.

De façon générale, les CSSS assument une plus grande part de la rémunération des ressources liées à la santé (infirmières et médicales) que les collèges.

Par ailleurs, les collèges sont, dans une très large proportion, entièrement responsables de la rémunération des ressources psychosociales (psychologues, travailleurs sociaux et techniciens en travail social).

Cependant, en 2009-2010, sur 47 collèges répondants, environ la moitié (23) n'ont ni protocole, ni entente de services avec le CSSS qui dessert le territoire sur lequel ils se trouvent.

Sur le plan national par ailleurs, le protocole d'entente qui liait les réseaux de l'Éducation et de la Santé au niveau collégial en 1994 n'a toujours pas été réactualisé.

À la lumière de ces résultats, les cégeps souhaitent que le MELS et le MSSS s'entendent sur des mesures concrètes liant les organismes de la santé et les collèges. Et qu'à travers les protocoles à intervenir entre les deux réseaux, un continuum de services psychosociaux et de santé de première, deuxième et troisième ligne d'intervention soit assuré pour les étudiants des cégeps, notamment ceux qui éprouvent des problèmes de santé mentale.

Les cégeps demandent aussi que les besoins en santé mentale des étudiants qui fréquentent le cégep soient reconnus par le MSSS et les CSSS qui desservent leur territoire, et que les jeunes du milieu collégial soit identifiés comme une clientèle à considérer dans l'offre de services psychosociaux.

ANNEXE I.

Liste des CSSS sur les territoires desquels se trouvent les collèges

COLLÈGES	CSSS
Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda, Val d'Or et Amos
Ahuntsic	Ahuntsic
Alma	CSSS de Lac-Saint-Jean-Est
André-Laurendeau	CLSC Lasalle
Baie-Comeau	de Manicouagan
Beauce-Appalaches	CSSS de Beauce
Bois-de-Boulogne	Bordeaux-Cartierville-St-Laurent
CEC des Îles	Îles-de-la-Madeleine
Champlain - Lennoxville	Bishop's University Health services
Chicoutimi	CSSS de Chicoutimi (mission CLSC)
Dawson	CLSC Metro
Drummondville	Drummond
"École des pêches et de l'aquaculture du Québec"	CSSS du Rocher-Percé
Francois-Xavier-Garneau	Ste-Foy/Sillery
Gérald Godin	CSSS de l'Ouest de l'île
Granby Haute-Yamaska	de la Haute-Yamaska
John Abbott	Centre de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île
Jonquière	CSSS de Jonquière
La Pocatière	CSSS de Kamouraska et CSSS de Montmagny-L'Islet
Lanaudière à Joliette	Du nord Lanaudière
Lanaudière à L'Assomption	Lanaudière
Lévis-Lauzon	Desjardins
Limoilou	CSSS Vieille-Capitale (campus de Québec) et CSSS Québec-Nord (campus de Charlesbourg)
Lionel-Groulx	Thérèse-de-Blainville
Maisonneuve	Lucille Teasdale
Marie-Victorin	Pointe-de l'Île
Matane	Agence de santé du Bas St-Laurent CSSS de Matane
Montmorency	Laval
Dutaouais	Gatineau et Hull (pour nos deux campus)
Rimouski	CSSS Rimouski-Neigette
Rivière-du-Loup	Centre de santé et des services sociaux de Rivière-du-Loup
Rosemont	Lucille Teasdale
Sainte-Foy	CSSS de la Vieille-Capitale
Saint-Félicien	CSSS Domaine-du-Roy + CSSS Maria Chapdelaine pour territoire couvert également
Saint-Hyacinthe	Richelieu-Yamaska
Saint-Jean-sur-Richelieu	Centre de santé et de services sociaux du Haut-Richelieu-Rouville
Saint-Jérôme	CSSS Arthur-Buies
Saint-Laurent	Bordeaux-Cartierville-St-Laurent
Sept-Îles	Sept-Îles (CSSS S-I)
Shawinigan	CSSS de l'énergie
Sherbrooke	CSSS - Sherbrooke
Sorel-Tracy	Sorel-Tracy
Thetford	De la région de Thetford

Trois-Rivières	Centre de santé et des services sociaux de Trois-Rivières
Valleyfield	Centre de santé et de services sociaux du Suroît
Victoriaville	CSSS de l'Érable Bois-Francs
Vieux Montréal	CSSS Jeanne-Mance
